

Annexes 9A à 9D : Cadre normalisé de présentation de l'annexe "Activité réalisée" prévue à l'article R. 314-232 du code de l'action sociale et des familles

Exercice : 2024

N° FINESS (entité juridique) : 310791520

Organisme gestionnaire : CCAS DE BESSIERES

Adresse : 129 avenue Aimé Césaire 31660 Bessières

Nom de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement : PILLON ALLIA

Date de la dernière autorisation : 01/01/2015

Téléphone : 05 34 26 92 69

Fax :

Adresse de messagerie de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou le service : direction@ehpad-bessieres.fr

Liste des établissements et services relevant du périmètre de l'ERRD :

Nom de l'établissement ou du service	Adresse	N° FINESS Etablissement	Catégorie	Capacité autorisée	Capacité financée	Capacité installée	Effectif du personnel	
							Effectifs en nombre d'ETP issus du tableau des effectifs joint à l'ERRD N-1	Effectifs en nombre d'ETP prévus au titre de l'année N
BUDGET EHPAD CECILE BOUSQUET		310782115	EHPAD-AJA	78	78	78	58.91	56.30

Identification des activités sans numéro FINESS

Liste des activités sans FINESS Etablissement relevant du périmètre de l'ERRD

Identifiant (*)	Dénomination du CR sans n° FINESS	Adresse	N° FINESS ET de rattachement	Catégorie	Capacité autorisée	Capacité financée	Capacité installée	Effectif du personnel	
								Effectifs en nombre d'ETP issus du tableau des effectifs joint à l'ERRD N-1	Effectifs en nombre d'ETP prévus au titre de l'année N

+





(*) Veuillez saisir un identifiant de votre choix comprenant 6 caractères (sans caractères spéciaux, tirets, accents...).
Nous vous invitons à compléter le tableau de l'onglet "Id_CR_SF" selon le même ordonnancement chaque année, afin qu'un même numéro d'identification soit toujours attribué à la même activité.

Raison sociale :	BUDGET EHPAD CECILE BOUSQUET
FINESS ET :	310782115

Capacité installée dont (à préciser) :

HP	dont UHR	dont PASA	HT	AJ
77	0	0	1	0

	Au 30 juin 2023	Au 30 juin 2024
Nombre de points GIR	70 580	69 440
Nombre de personnes âgées	77	77
Valeur départementale du point GIR	7 52	7 46
GMP	752 47	749 61
PMP	272 00	272 00
GMP-S	1 456 95	1 454 09

Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le 26 MAI 2025
ID : 031-213100662-20250507-2025009CCASCB-DE



ANNEXE 9A : ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS MENTIONNES AUX I ET II DE L'ARTICLE L. 313-12 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ET DES ACCUEILS DE JOUR AUTONOMES MENTIONNES AU 6° I DE L'ARTICLE L. 312-1 DU MEME CODE

1- Activité relative aux places d'hébergement permanent des EHPAD (dont PUV bénéficiant d'une tarification ternaire)

Groupes iso-ressources	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité					Ecart Activité 2024 (réelle) / 2024 (prévue)		
	2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)	2021	2022	2023	Moyenne des 3 derniers exercices	2024 (réel)	Taux d'occupation 2024 (5)	En nombre de journées	En pourcentage
	2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)	2021	2022	2023	Moyenne des 3 derniers exercices	2024 (réel)	Taux d'occupation 2024 (5)	En nombre de journées	En pourcentage
Résidents classés en GIR 1	12	10	16	16	11	3 912	2 900	5 487	4 100	6 373	3 358	2 129	-38,80%
Résidents classés en GIR 2	41	42	35	35	42	13 954	14 700	13 008	13 867	14 581	14 581	51 744%	12,09%
Sous-total résidents classés dans les GIR 1 et 2	53	52	51	51	53	17 866	17 600	18 495	17 967	19 954	17 939	63 656%	-3,07%
Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	15	15	15	15	15	5 003	5 378	5 390	5 257	4 603	4 754	1 694	63,88%
Résidents classés en GIR 3	10	9	8	8	11	3 532	3 371	2 652	3 185	4 346	4 346	1 012	-17,77%
Résidents classés en GIR 4	12	16	16	16	12	5 448	5 937	5 695	5 693	4 683	4 683	682	8,17%
Sous-total résidents classés dans les GIR 3 et 4	22	25	24	24	23	8 980	9 308	8 347	8 878	9 029	9 029	1 694	27,51%
Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	8	8	8	8	7	2 867	3 157	1 822	2 615	1 416	1 871	253	-100,00%
Résidents classés en GIR 5	2	-	1	1	-	54	-	253	102	-	-	5	-1,35%
Résidents classés en GIR 6	-	-	1	1	1	117	-	248	141	354	354	11	3,11%
Sous-total résidents classés dans les GIR 5 et 6	2	-	2	2	2	171	-	301	141	354	354	11	3,11%
Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total résidents de plus de 60 ans	77	77	77	77	77	26 900	26 908	27 212	27 007	27 262	27 333	121	0,44%
Dont résidents bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement	13	12	12	-	11	5 624	5 383	4 449	5 152	4 467	4 467	18	0,40%
Résidents de moins de 60 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des places occupées/Total des journées de présence réelle	77	77	77	77	77	26 900	26 908	27 212	27 007	27 262	27 333	121	0,44%
Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de moins de 72 heures) (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de moins de 72 heures) (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total des absences de moins de 72 heures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rappel du nombre de journées de présence réelle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de moins de 72 heures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(1) (Suite) - Activité personnelle relative aux places d'hébergement permanent des EHPAD (et PUV bénéficiant d'une tarification ternaire)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Groupes iso-ressources	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité					Ecart Activité 2024 (réelle) / 2024 (prévue)		
	2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)	2021	2022	2023	Moyenne des 3 derniers exercices	2024 (réel)	Taux d'occupation 2024 (5)	En nombre de journées	En pourcentage
	2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)	2021	2022	2023	Moyenne des 3 derniers exercices	2024 (réel)	Taux d'occupation 2024 (5)	En nombre de journées	En pourcentage
Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de 72 heures et plus) (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de 72 heures et plus) (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total des absences de 72 heures et plus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rappel du total du nombre de journées de présence réelle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rappel du nombre de journées d'absence de moins de 72 heures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de plus de 72 heures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Nombre de places (3)					Rappel de l'activité théorique (en nombre de journées) (4)				
2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)	2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)
77	77	77	77	77	28 105	28 105	28 105	28 182	28 182
365	365	365	365	365	365	365	365	365	366

- (1) Les premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures ne doivent pas être comptabilisés sur cette ligne.
(2) Y compris les trois premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures
(3) Pondérées par le nombre de mois d'ouverture en cas d'installation en cours d'année (Ex. : 10 places ouvertes au 1er juillet N = 5 places comptabilisées sur l'ensemble de l'année N)
(4) Nombre de places financées x nombre de jours d'ouverture
(5) Pour le calcul automatique du taux d'occupation (TO) et de la contribution de chaque GIR au TO, renseigner au préalable les tableaux "Rappel du nombre de places financées" et "Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée" ci-dessus.

II. Activité relative aux hébergements temporaires (activité autonome ou activité rattachée à un EHPAD)

Le cas échéant, dupliquer le tableau ci-dessus

Groupes iso-ressources															
Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité										
2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)	2021	2022	2023	Moyenne des 3 derniers exercices	2024 (prévu)	2024 (réel)	Taux d'occupation 2024 (5)	En nombre de journées	En pourcentage	Ecart Activité 2024 (réelle) / 2023 (réelle)	Ecart Activité 2024 (réelle) / 2024 (prévue)
Résidents classés en GIR 1															
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
Résidents classés en GIR 2															
2	1	3	1	-	92	128	73	73	354	28	0.00%	128	-100.00%	354	-100.00%
Sous-total résidents classés dans les GIR 1 et 2															
2	1	3	1	-	92	128	73	73	354	28	0.00%	128	-100.00%	354	-100.00%
Dont résidents hors département (implantation de l'établissement)															
-	-	-	-	-	92	-	-	31	-	-	-	-	-	-	-
Résidents classés en GIR 3															
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
Résidents classés en GIR 4															
-	-	-	1	2	-	48	45	-	-	28	7.67%	17	-37.78%	28	-
Sous-total résidents classés dans les GIR 3 et 4															
-	-	-	1	2	-	48	45	-	-	28	7.67%	17	-37.78%	28	-
Dont résidents hors département (implantation de l'établissement)															
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résidents classés en GIR 5															
-	-	-	1	3	33	105	46	46	-	72	19.73%	33	-31.43%	72	-
Résidents classés en GIR 6															
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
Sous-total résidents classés dans les GIR 5 et 6															
-	-	-	1	3	33	105	46	46	-	72	19.73%	33	-31.43%	72	-
Dont résidents hors département (implantation de l'établissement)															
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total résidents de plus de 60 ans															
2	1	3	3	5	125	48	278	150	354	100	27.40%	178	-64.03%	254	-71.75%
Résidents de moins de 60 ans															
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
Total des places occupées/Total des journées de présence réelle															
2	1	3	3	5	125	48	278	150	354	100	27.40%	178	-64.03%	254	-71.75%
Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de moins de 72 heures) (1)															
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de moins de 72 heures) (1)															
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total des absences de moins de 72 heures															
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rappel du nombre de journées de présence réelle															
-	-	-	-	-	125	48	278	150	354	100	-	-	-	-	-
absences de moins de 72 heures															
-	-	-	-	-	125	48	278	150	354	100	27.40%	178	-64.03%	254	-71.75%
II (suite) - Activité relative aux hébergements temporaires (activité autonome ou activité rattachée à un EHPAD)															
Décompte des absences de 72 heures et plus pour la partie "Nombre de journées d'activité" au nombre de journées de présence réelle															
Résidents classés en GIR 1															
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
Résidents classés en GIR 2															
2	1	3	1	-	92	128	73	73	354	28	0.00%	128	-100.00%	354	-100.00%
Sous-total résidents classés dans les GIR 1 et 2															
2	1	3	1	-	92	128	73	73	354	28	0.00%	128	-100.00%	354	-100.00%
Dont résidents hors département (implantation de l'établissement)															
-	-	-	-	-	92	-	-	31	-	-	-	-	-	-	-
Résidents classés en GIR 3															
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
Résidents classés en GIR 4															
-	-	-	1	2	-	48	45	-	-	28	7.67%	17	-37.78%	28	-
Sous-total résidents classés dans les GIR 3 et 4															
-	-	-	1	2	-	48	45	-	-	28	7.67%	17	-37.78%	28	-
Dont résidents hors département (implantation de l'établissement)															
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résidents classés en GIR 5															
-	-	-	1	3	33	105	46	46	-	72	19.73%	33	-31.43%	72	-
Résidents classés en GIR 6															
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
Sous-total résidents classés dans les GIR 5 et 6															
-	-	-	1	3	33	105	46	46	-	72	19.73%	33	-31.43%	72	-
Dont résidents hors département (implantation de l'établissement)															
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total résidents de plus de 60 ans															
2	1	3	3	5	125	48	278	150	354	100	27.40%	178	-64.03%	254	-71.75%
Résidents de moins de 60 ans															
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
Total des places occupées/Total des journées de présence réelle															
2	1	3	3	5	125	48	278	150	354	100	27.40%	178	-64.03%	254	-71.75%
Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de moins de 72 heures) (1)															
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de moins de 72 heures) (1)															
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total des absences de moins de 72 heures															
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rappel du nombre de journées de présence réelle															
-	-	-	-	-	125	48	278	150	354	100	-	-	-	-	-
absences de moins de 72 heures															
-	-	-	-	-	125	48	278	150	354	100	27.40%	178	-64.03%	254	-71.75%

III - Activité relative aux accueils de jour autonomes ou rattachés à un EHPAD (et PUV bénéficiant d'une tarification dérogatoire)

Le cas échéant, dupliquer le tableau ci-dessous.

Groupes iso-ressources	Nombre de bénéficiaires					Nombre de journées d'activité					Ecart Activité 2024 (réelle) / 2024 (prévue)			
	2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)	2021	2022	2023	Moyenne des 3 derniers exercices	2024 (réel)		Taux d'occupation 2024 (8)	Ecart Activité 2024 (réelle) / 2024 (prévue)	
													En nombre de journées	En pourcentage
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	
Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	
Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	
Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	
Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 5 et 6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	
Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	
Nombre de bénéficiaires ne faisant pas l'objet d'une classification en GIR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	
Nombre total de bénéficiaires / Total des journées de présence réelle (A)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	
Nombre de journées d'absence de moins de 72 heures (B) (6)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	
Sous-total des journées de présence réelles majorées des absences de moins de 72 heures (A)+(B)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	
Nombre de journées d'absence de 72 heures et plus (C) (7)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	
Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de plus et de moins de 72 heures (A)+(B)+(C)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	
TON < 5% (atypique)														
Rappel de l'activité théorique (en nombre de journées) (4)														
2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)	2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)					
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-				
Rappel du nombre de places financées														
Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée														

(6) : Les premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures ne doivent pas être comptabilisés sur cette ligne.

(7) : Y compris les trois premiers jours des absences de 72 heures et plus.

(8) : Pour le calcul automatique du taux d'occupation (TO) et de la contribution de chaque GIR au TO, renseigner au préalable les tableaux "Rappel du nombre de places financées" et "Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée" ci-dessus.